



# L'Aide individuelle régionale vers l'emploi finance votre formation professionnelle

Vous souhaitez vous former pour décrocher le job de vos rêves ? L'Aide individuelle régionale vers l'emploi (AIRE), qui finance vos formations professionnelles en Île-de-France, évolue : critères d'admission plus souples, droit à la rémunération en tant que stagiaire, ouverture aux créateurs d'entreprises...



## Depuis septembre 2020

Les créateurs ou repreneurs d'entreprise inscrits à Pôle emploi et bénéficiaires de l'Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE) peuvent aussi bénéficier de l'Aide individuelle régionale vers l'emploi (AIRE),

Plus besoin d'une promesse d'embauche pour obtenir cette aide, ni de se limiter à une liste de formations éligibles. Vous pouvez désormais demander toute formation menant à une certification professionnelle, associée à un code « Certif info », excepté les formations déjà financées par la Région dans son offre collective, disponible sur la Web application Oriane FormPro.

Liens utiles

[Plus d'infos sur le site de la région Ile-de-France](#)

Contact

Obtenez l'Aide individuelle régionale vers l'emploi

L'Aire s'adresse aux demandeurs d'emploi franciliens inscrits à Pôle emploi.

Pour tout renseignement, contactez un conseiller au 3949 (gratuit) :

Lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 16h30 (sans interruption),

Jeudi de 8h30 à 12h30,

Vendredi de 8h30 à 15H30 (sans interruption).